

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

N° CE163

AMENDEMENT

présenté par

M. Ray, Mme Rey-Rinchet, M. Duparay, M. Bazin, M. Liger, Mme Duby-Muller et M. Descoeur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--